

DECISION

N° 2026/062/DEC/1.4

Le Maire de la Ville d'EU,

Vu,

- l'Article L. 2122-22 du Code des Collectivités Territoriales,

- la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juillet 2021 portant délégation d'attributions dudit Conseil Municipal à Monsieur le Maire,

Considérant la décision de signer un contrat de cession avec la société EURL DISC AMBIANCE – 112 chemin du bois fin – 801321 DUCRAT LE PLESSIEL – pour un concert avec « Michel PRUVOT » prévu le jeudi 16 juillet 2026 à 19h00 dans le jardin à la Française de la Mairie, dans le cadre des rdv du jeudi.

DECIDE :

Article 1^{er} : Un contrat de cession est signé avec la société EURL DISC AMBIANCE – 112 chemin du bois fin – 801321 DUCRAT LE PLESSIEL – pour un concert avec « Michel PRUVOT » prévu le jeudi 16 juillet 2026 à 19h00 dans le jardin à la Française de la Mairie, dans le cadre des rdv du jeudi.

Article 2 : Le montant de la prestation s'élève à la somme de 1100 € TTC.
Ce règlement s'effectuera par mandat administratif dans un délais de trente jours à réception de la facture établie par l'association et d'un RIB.

La commune prendra également en charge :

- Le catering des musiciens
- La Sacem

Article 3 : Monsieur le Trésorier, Madame la Directrice Générale des Services de la Mairie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Fait à Eu, en l'Hôtel de Ville, le dix-sept mars deux mille vingt-six.

Le Maire de la Ville d'EU,
Michel BARBIER

